

Introduction à “ACTUALITÉ”

Commenter l'actualité n'est pas dans les attributions habituelles du *Réseau-Regain*. Rien cependant ne nous empêche, lorsqu'une opportunité se présente, de saisir telle actualité à chaud afin d'en faire l'analyse, et d'en tirer les leçons : de passer du particulier à l'universel, de l'éphémère au permanent, du contingent à l'intangible...

Sur une échelle qui comporte trois niveaux, nous habitons, par choix, l'étage intermédiaire, entre principes et applications :

- **Les principes**, en effet, sont ce qu'ils sont ; s'il importe de les connaître et de les expliciter ; en aucun cas nous n'avons à les déclarer ou à les décréter, car ils sont antérieurs à leur connaissance et aux explicitations que nous en faisons... ils sont donc intangibles.
- **Les réalités**, elles aussi, sont ce qu'elles sont, mais elles demeurent contingentes et sujettes à changements. Il nous incombe donc de les maintenir, de les réformer, de les changer, voire de les remplacer... pour une meilleure correspondance avec les principes qui les régissent, ou devrait les conduire.
- **Entre** les *principes* et les *réalités* se situe le *lieu* – intermédiaire et médiateur – de **leur adéquation**. Le maintien, l'aménagement, les

changements doivent se faire en fonction de l'accord, fût-il issu d'un compromis, entre les principes et les réalités.

La *mise en fonction* de ces trois composantes constitue le moteur de l'existentiel.

Il y a donc deux manières de s'y prendre lorsque l'on envisage une action quelle qu'elle soit :

- *ou bien partir des principes...* et l'on a toutes les chances de se tromper sur *les objectifs, le but et les moyens...* (idéalisme)
- *ou bien partir des réalités* – que celles-ci soient passées, présentes ou envisagées – puis établir un va-et-vient entre les possibilités qu'offre le constat de la situation (qu'il convient donc d'apprécier) et les principes qui régissent ces réalités (qu'il convient donc de connaître). (réalisme)

Voilà donc de bonnes raisons de saisir les occasions qu'offre l'actualité... à la condition expresse de ne se complaire ni dans les analyses des faits examinés, ni dans l'exposé des principes à appliquer – qui ne sont que des préalables – mais – ces deux pôles mis en place – de s'appliquer à leur adéquation.

Michel Masson